

SOUDAN

**Les observateurs des droits humains
doivent impérativement poursuivre leur
mission**

Index AI : AFR 54/016/2003

Embargo : 1^{er} avril 2003 (11h00 TU)

Communiqué de presse commun

(Genève) Amnesty International et Human Rights Watch ont appelé ce mardi 1^{er} avril la Commission des droits de l'homme de l'ONU (ci-après dénommée la Commission) à renforcer la présence de ses observateurs des droits humains au Soudan, dans le cadre des débats de la Commission à Genève sur la situation des droits humains « partout dans le monde ».

« Les évolutions positives qu'a connues le Soudan n'ont eu lieu qu'en raison de la pression internationale, qui demandait des mesures significatives pour mettre fin aux atteintes aux droits humains », ont déclaré les deux organisations internationales de défense des droits humains.

« L'ONU ne doit pas arrêter sa surveillance de la situation des droits humains au beau milieu de la période de transition, d'autant plus que le protocole de paix signé à Machakos il y a plus de huit mois ne s'est pas encore concrétisé en accord de paix. »

Depuis la première nomination par la Commission d'un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan, il y a dix ans de cela, en mars 1993, de nombreux changements positifs ont été notés. Pourtant, une fois encore, la plupart des recommandations formulées dans la résolution de l'année précédente n'ont pas été mises en œuvre.

Dans son rapport de 2003, le Rapporteur spécial sur le Soudan affirme qu'en dépit des engagements pris, la situation générale des droits humains ne s'est pas améliorée. Le Rapporteur s'inquiète que, dans les zones contrôlées par le gouvernement soudanais, les forces de sécurité restent les principales responsables d'atteintes aux droits humains, et ce dans l'impunité.

Dans les zones contrôlées par le *Sudan's People Liberation Movement/Army* (SPLM/A, Mouvement/Armée de libération populaire du Soudan), le Rapporteur spécial indique qu'il n'existe pratiquement aucune

garantie du respect des droits élémentaires ni des libertés fondamentales.

Dans les zones contrôlées par le gouvernement persistent les pratiques suivantes : détention arbitraire et prolongée d'opposants, torture, procès inéquitables et sommaires suivis de châtements cruels, inhumains et dégradants, refus de liberté d'expression, d'association et de réunion. Dans les zones contrôlées par le SPLM/A, il existe selon le rapport de sévères restrictions à la liberté d'opinion et d'expression, de parole, de réunion et d'association.

« Au cours de ces dix dernières années, le Rapporteur spécial a contribué grandement au changement ; ses visites d'observation régulières et ses rapports publics ont fourni un apport vital aux victimes et aux défenseurs des droits humains soudanais. Nous demandons le renouvellement de son mandat », ont déclaré les deux organisations.

Les violations des droits humains commises dans le cadre du conflit armé ont continué, malgré la signature d'un cessez-le-feu en octobre 2002. L'année dernière, l'une des mesures positives adoptées sous la pression extérieure a été l'accord passé en mars 2002 entre le gouvernement soudanais et le SPLM/A de ne pas attaquer de civils ou de bâtiments civils. La mise en œuvre de cet accord a été surveillée par une équipe de surveillance de la protection des civils (CPMT, *Civilian Protection Monitoring Team*), composée au départ de militaires des États-Unis, renforcés par la suite par d'autres personnes, notamment des spécialistes civils du pays, basés à Khartoum et Rumbek et disposant du droit d'accès à toutes les régions du pays pour enquêter sur des homicides présumés. Le rapport récent de cette équipe conclut que le gouvernement et ses milices alliées ont agressé et tué des civils dans les zones pétrolières situées au sud de Bentiu, en janvier et février 2003.

« La surveillance et la dénonciation publique de ces atteintes aux droits humains et de l'impunité sont le seul moyen d'y mettre fin », ont déclaré les deux organisations. « C'est le moment de renforcer la surveillance de l'ONU, et non de l'arrêter. »

Amnesty International et Human Rights Watch ont demandé à la Commission des droits de l'homme de l'ONU de voter une résolution sur le Soudan afin de formuler des

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 075/03
mardi 1^{er} avril 2003

recommandations claires et de définir des repères pour le respect des droits humains et du droit international humanitaire. Les deux organisations ont en particulier demandé à la Commission que :

-le mandat du Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Soudan soit renouvelé ;

-le bureau du Haut commissaire aux droits de l'homme pour le Soudan reçoive un financement adéquat pour évaluer efficacement la situation des droits humains au Soudan, et qu'il étende ses activités aux zones contrôlées par le SPLM/A, notamment en installant une délégation d'importance suffisante dans le sud du pays.

Dans sa résolution, la Commission devrait entre autres demander au gouvernement soudanais de :

-inviter de manière permanente les mécanismes thématiques de la Commission des droits humains à se rendre au Soudan, en particulier les Rapporteurs spéciaux sur la torture, sur la violence contre les femmes et sur la liberté d'expression, le Représentant du secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées dans leur propre pays, ainsi que le groupe de travail sur la détention arbitraire ;

-garantir la liberté d'expression, de réunion et d'association, en particulier le droit de la société civile à s'exprimer sur les questions relatives au processus de paix ;

-créer une commission d'enquête indépendante sur la situation des droits humains au Darfour, dont les conclusions et les recommandations devront être rendues publiques et mises en œuvre ;

-répondre à la situation humanitaire urgente des quelque 4,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, et lancer un programme de retour volontaire offrant des garanties de sécurité ;

-mettre fin à la pratique de la détention au secret des personnes ayant critiqué le gouvernement.●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566, ou l'équipe de recherche sur le Soudan : pour Amnesty International, Elizabeth Hodgkin au +41 79 713 5867 ; pour Human Rights Watch, Jemera Rone au +44 7977 046 298, ou consulter le site web www.amnesty.org ; Pour les documents d'Amnesty

International destinés aux médias, dans le cadre la 59^{ème} session de la Commission des droits humains de l'ONU, veuillez consulter le site web

<http://www.web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/UNCHR>